

Douglas Fouliard

Castelnau-le-Lez, le 28/08/2025

Objet : Opposition au projet de Contournement Ouest de Montpellier (COM)

Madame, Monsieur,

Je rédige mon avis très défavorable pour ce projet en tant que chargé de mission entomologiste / faune dans un bureau d'étude spécialisé en écologie. Je suis donc habitué à rédiger des dérogations à la destruction d'espèces protégées pour des aménageurs.

Tout d'abord, je tiens à rappeler que le dossier de DEP est un document complexe, où toutes les méthodes pour quantifier la biodiversité prennent pour base le dire d'experts des écologues ayant réalisé les inventaires. Il n'y a donc pas de bases scientifiques protocolé à cela, bien que Eco_Med souhaite le montrer avec une méthode pour calculer les ratio de compensation plutôt complexe. Le CNPN précise aussi que cette méthode n'est pas scientifique. Je me trouve donc en possession d'un document de plus de 500 pages à analyser en seulement un mois.

Peut-on se poser la question, qui dans le grand public, les habitants et les usagers locaux est capable d'analyser un document aussi dense, spécifique et qui mélange les mathématiques avec la biodiversité, en plein mois d'août ?

En tant que professionnel, j'ai essayé de m'y atteler avec le temps que j'avais sur mes domaines de spécialité.

Tout d'abord, il faut savoir que ce secteur de la Mosson, je le connais bien, j'ai longuement m'y promener, et fait de nombreuses observations. Notamment le Rollier d'Europe ou encore la Pie-grièche à tête rousse, ces deux espèces bénéficient d'enjeux forts de conservation. Il va de soi que, en général, les aménageurs font tout leur possible pour éviter les enjeux forts ! Ici ce n'est pas le cas, leur habitat d'alimentation voire de reproduction seront bien perdus. Le 12 avril 2024, j'y ai même réalisé un inventaire des hétérocères (le lien ici <https://oreina.org/artemisiae/index.php?module=observation&action=fiche&idfiche=445046>) avec 31 espèces inventoriées. On peut citer la présence mythique du plus grand papillon de nuit d'Europe, le Grand paons de nuit, et encore une espèce assez rare, le Corythée des garrigues. Avec un seul inventaire en tout début de saison, j'ai eu presque autant d'espèces d'hétérocères que dans leur relevé (34 espèces, annexes page 476). Pour montrer que le bureau d'études a recherché toutes les espèces protégées, un chargé d'études de Eco_Med a réalisé deux soirées hétérocères, on peut saluer l'effort. Mais deux inventaires avec un piège lumineux dont le périmètre d'attraction ne concerne que l'habitat environnant et alors que projet va détruit 77 ha est-il vraiment pertinent pour exclure des espèces protégées ? Par exemple, l'Écaille funèbre *Epatolmis luctifera* est une espèce printanière qui a son pic phénologique mi-mai, la prospection réalisée le 8 juin est légèrement tardive et la prospection réalisée le 13 septembre est hors sujet (dans la base de données Artemisiae de l'association OREINA, aucune donnée n'est disponible en automne). Pour le Sphinx de l'Epilobe dont une donnée bibliographique est présente à Baillargues (base de donnée Artemisiae), est-il vraiment pertinent de l'exclure alors que l'étude d'impact ne présente rien sur une recherche pertinente (recherche des chenilles et/ou des imagos aux crépuscules, cartographie des plantes hôtes ? Non, son absence semble développée seulement sur la base de non-détection au piège lumineux et ce même alors que le piège lumineux n'est pas efficace pour sa détection et ils le disent eux-mêmes (page 112). Le nombre d'erreurs non négligeable dans un dossier aussi important mais pose question sur la qualité scientifique de celui-ci et

donc de la bonne prise en compte des enjeux de biodiversité, dans l'annexe ils parlent de l'Écaille alpine qui, comme son nom l'indique, est absente de la région méditerranéenne. Sinon, un enjeu exceptionnel serait de rigueur !!

Maintenant je souhaite apporter la suite de mon analyse sur les éléments qui me posent problème, la présence de la Cordulie splendide *Macromia splendens* est remarquable pour un cours d'eau comme la Mosson et cela signifie que la qualité du biotope n'est pas aussi mauvaise que beaucoup de personnes semblent le penser. Ainsi, la Cordulie splendide est une espèce protégée particulièrement menacée, elle est vulnérable sur toutes les listes rouges (mondial, européen, français et régional). Comment se fait-il que la méthodologie des enjeux d'Eco_Med lui attribue un enjeu modéré alors que cette espèce est plus rare que la Cordulie à corps fin *Oxygastra curtisii*. Rappelons que la DREAL Occitanie a sorti un document en 2019 pour aider les bureaux d'études à hiérarchiser les enjeux, dans ce document l'enjeu régional pour la Cordulie splendide est très fort et l'enjeu régional pour la Cordulie à corps fin est bien de modéré. Alors, comment des espèces avec des niveaux de rareté différents disposent du même enjeu ? Le souci est que le ratio de compensation se base en partie sur le niveau d'enjeu (voir méthode d'Eco_med) et il va de soi qu'un niveau d'enjeu plus faible permet de limiter la surface de compensation nécessaire. Les impacts bruts (page 188) parlent de la perte de 2,80 ha. D'après la dérogation, 11 ha de ripisylve seront compensés. Je salue ici l'effort de conservation de la ripisylve sur d'autres secteurs de la Mosson, mais avec une espèce à enjeu très fort et en considérant une plus-value moyenne, ça ne serait pas 11 ha mais plutôt au moins 20 ha de ripisylve en bord de Mosson qui serait nécessaire à restaurer. Dans les calculs qui permettent au bureau d'étude Eco_Med de considérer celle suffisante, est-ce que les actions de gestion auront bien une plus-value ou est-ce qu'il s'agit juste de conservation ? Il s'agit là encore de dire d'expert des écologues et non pas d'une démarche pleinement scientifique de plus aucun état initial n'est présenté pour les groupes faunistiques sur les secteurs de compensation.

Je souhaitais faire ma démonstration sur des sujets précis pour montrer la complexité d'une étude de cette envergure.

D'une manière globale, je suis opposé à ce projet pour son impact sur 77 ha d'habitats naturels et agricoles, l'habitat d'un écosystème unique qui se maintient encore entre Montpellier et Saint-Jean-de-Védas. Je remarque que l'étude d'impact n'évalue pas les impacts indirects, pourtant malgré les passages à faunes qui seront créés et dont l'intérêt est évident pour les mammifères terrestres, pour les autres taxons l'intérêt est moindre. Cela va fracturer les populations qui sont déjà encadrées par l'urbanisation de Montpellier et de Saint-Jean-de-Védas. A ce titre-là, les impacts indirects ne sont pas présentés. La perte d'habitat perdu pour certaines espèces (reptiles, avifaune ou encore arthropodes) sera forcément plus importante que la surface réellement bétonnée. Bien que globalement une route soit déjà présente, en augmentant la densité de véhicules et la rapidité de ceux-ci, de nombreuses espèces ne vont plus venir nidifier à proximité, liées aux risques de collisions fortement augmentés mais aussi d'un dérangement bien plus important qu'avant. Et je ne parle pas du calcul coût carbone ou encore l'adaptation des écosystèmes à monde à plus 4°C

De fait, je soutiens l'abandon total de ce projet autoroutier et souhaite le voir remplacer par une véritable politique d'aménagement doux pour les habitants de l'ouest Montpelliérain.

